

Saint-Luc Infos

Numéro 166

Avril, Mai, Juin 2014

Sommaire : L'Esprit et la Terre
Sacré et Sainteté
Compléments et corrections au texte de
Denis Sibre du n° 165
Rapport Moral de l'A.G. de la Communauté
Nos Actions et Priorités pour 2014/2015
Les Finances de Saint-Luc

L'Esprit et la Terre

Un vent de Dieu tournoyait sur les eaux (Gn. 1,2)

L'Esprit : Que d'eau ! Que d'eau ! Je ne puis que planer sans cesse.

Terre où es-tu ? Réveille-toi, je n'en puis plus. Que puis-je faire de cette masse mouvante plongée dans les ténèbres ?

La Terre : Je t'ai entendu et l'eau se retire laissant soudain filtrer les rayons du soleil et voici la lumière.

Voici les prairies, voici les montagnes, voici les forêts,

Voici les arbres fruitiers et les fleurs des champs.

Esprit : Oui Terre mais pour qui, pour quoi cette beauté ?

Terre : Voici les oiseaux du ciel, les animaux des forêts et des monts, les insectes des prairies.

Voici les poissons des mers et des rivières, ces eaux maintenant délimitées ou canalisées.

Et voici les quatre saisons.

Esprit : Les oiseaux, les animaux, les insectes, les poissons, ce monde parle-t-il, ce monde échange-t-il, ce monde partage-t-il ? Ce n'est pas assez Terre.

Les dinosaures ont été un échec. Pourtant je les avais créés si grands, si forts, si résistants. J'ai dû supprimer là, l'objet de la première vie animale issue de ma Création avec des éléments, terre, qui ne t'appartiennent même pas !

C'est de mon propre esprit qu'il me faut donner aux êtres vivants car c'est par l'esprit qu'ils seront grands, forts et résistants.



Espace Saint-Luc,
231 rue Saint-
Pierre
13005 Marseille
Tel :
0952 193 599
Mel :
stluc@stluc.org
Blog :
[http://stluc.over-
blog.com](http://stluc.overblog.com)

Communauté
Catholique de
Marseille

Bulletin
périodique
Gratuit
Rédacteur :
Christiane GUES

Téléchargeable
Sur notre BLOG

Terre : Alors je ne puis que te donner ma glaise, seulement ma glaise que tu pourras modeler et ainsi façonner un être à ton image, à l'image de Dieu que tu portes en toi.

Esprit : Depuis la malheureuse expérience des dinosaures, mon couple humain créé a pris en lui cette partie de mon esprit qui est violence et destruction.

Terre : Créer, c'est aussi détruire pour rebâtir du neuf, c'est aussi renoncer pour être. Ton couple humain a pris aussi ton esprit d'Amour et de Vérité. Et il va féconder cette terre qui est mienne.

Esprit : Ce couple ne va pas jusqu'à ma Vérité. Le serpent a insufflé en lui son venin, ce même venin dont moi-même ai été atteint.

Terre : Si tu supprimes l'homme, il ne te restera plus rien, plus de violence soit, mais plus d'amour non plus.

Esprit : Donner toute ma vie à un être seul, lui donner toute la dimension de mon amour et de ma vérité, un être qui puisse éliminer tout le venin du serpent.

Terre : Mais ce venin est souffrance et si tu lui donnes toute l'immensité de ton amour, toute l'immensité du beau, du bon, du vrai en toi, il lui faudra souffrir dans sa chair. Ce venin qu'il n'aura pas reçu dans sa vie, il devra l'assumer dans sa mort et il devra aussi assumer en partage tout le venin dont les hommes ont été infectés.

Esprit : Toi qui portes les hommes devrais-je te condamner définitivement à l'échec, te supprimer avec toutes tes semences, faire revenir les eaux et les ténèbres ? Je suis aussi Esprit de Vérité et la Vérité exige que j'avance car la Vérité ne recule jamais.

Terre : Porter cet être né de toi, dont les gènes vont se transmettre aux autres humains, dont le message va les éveiller à l'amour véritable et à la solidarité du partage, jamais je ne pourrai un jour enfouir son corps dans la glaise d'où tu as tiré le premier couple humain.

Esprit : Cet homme, car il sera Homme, reviendra vers moi et je pourrai ainsi descendre en des milliers d'êtres humains qui reconnaîtront mon action par son intermédiaire et ainsi le partage de l'Esprit sera complet.

Terre : Ne crains-tu pas que ce venin un jour ne rejaillisse, que l'esprit de violence n'envahisse à nouveau ma terre ? Rien n'est jamais achevé avec les humains et la Création est éternellement à recommencer.

Esprit : Je me servirai du vent qui caresse les blés, je me servirai du feu qui jaillit du soleil et de l'eau que libèrent les sources et je leur transmettrai la Parole de vérité. Ainsi, c'est mon esprit qu'ils porteront enfoui au plus profond d'eux-mêmes qui les aidera et les poussera toujours à chasser ce venin et à continuer à aller de l'avant dans l'Amour et la Créativité et ils transporteront ainsi ma Vérité jusqu'aux extrémités de la terre.

Il ne pourra plus jamais y avoir de fin dans ma Création car je suis « *Avancée* » et tous ceux et celles qui aident à l'avancée du monde aident aussi l'Esprit de Vérité.

Christiane Guès



« Sacré et sainteté : comment la Révélation chrétienne retravaille la notion de sacré »
 par Christian SALENSON, Directeur de l'I.S.T.R.(Conférence du Secteur pastoral marseillais
 « Baille-Menpenti-La Plaine »)
 du vendredi 21 mars 2014 (à St-Jean-Baptiste)
 (Notes prises par Jean-Pierre Reynaud)

Sacré et profane. Le sacré est inscrit en l'homme, il n'est pas provisoire. Le sacré fait peur à l'homme, c'est pour lui le « fini » devant l'infini. Des objets sont des *médiateurs du sacré* (objets sacrés, statues, grottes...). Mise en place de rituels pour encadrer le sacré, pour le limiter strictement dans des espaces prévus, avec des « prêtres » chargés de s'en approcher, de faire savoir au peuple comment « pratiquer » le sacré. On gère le sacré, pour l'utiliser, mais aussi pour le limiter. Quelques expressions du sacré : « Le Très Saint Sacrement »... s'il est sacré, mais pas sacrement, il devient idolâtrie. Ne pas employer le terme « La présence réelle » mais « le Sacrement de la présence réelle ».

Quelques attitudes par rapport au sacré : ou bien le sacré appartient au paganisme, donc il n'a rien à voir avec la religion, ou bien il y a ceux qui croient que plus ils sont dans le sacré plus ils sont chrétiens.

Quant à Jésus, il commence par prendre ses distances, par exemple par rapport au sacré, le Temple « Détruisez-le, je le reconstruirai en trois jours ». Le Temple, c'est son Corps. De plus, lorsqu'il entre dans le temple, il *renverse* l'ordre des choses ; ce n'est plus l'homme qui offre, c'est Dieu qui s'offre à nous. Il a désacralisé le jour du Sabbat. On passe du « temps sacré » à « l'Histoire Sainte ». IL Y A UNE « CONVERSION » DU SACRÉ : Dieu seul est saint, deviendra saint tout ce qui participe de Dieu : la prière est sainte, la rencontre est sainte, aucun moment n'est plus sacré qu'un autre.

Attention à deux écueils : écraser le passé, et profaner l'avenir, ne plus lui donner de substance, de conscience, de signifiant.

Débat, compléments :

- Le mot « sacerdoce » ne peut être limité, voire confisqué par le clergé. Dans la messe, c'est toute l'assemblée qui célèbre, le prêtre « préside » la célébration de l'assemblée, qui est le corps du Christ.
- Actuellement, sans prêtre, l'assemblée peut célébrer, sauf l'Eucharistie... Le blocage actuel de l'Eglise : pas d'Eucharistie sans prêtre ! Résultat : on arrive à la déchristianisation massive des campagnes, plutôt que de modifier une règle !
- « Vocation » est un mot trop limité au sacerdoce ; il y a toutes sortes de vocations.
- Vocation initiale et exercice du ministère : trop souvent, les « occupations » du prêtre, du diacre, de la religieuse en arrivent à masquer peu à peu la vocation.

Pour les personnes ayant internet : vous trouverez le texte intégral de Christian Salenson dans le blog de « Garrigues et Sentiers » dossier « le Sacré »

Conférence du Vendredi 16 Mai

La conférence du Vendredi 16 Mai 2014 à Saint-Dépendent, dont le thème était :

« Que dire de la présence et de l'action de l'Esprit-Saint en nous et dans l'Eglise » par Chantal Guillermin, a réuni un grand nombre de personnes.

Chantal nous a fait faire un très long parcours dans la Bible depuis la Genèse « *le souffle de Dieu planait sur les eaux* » jusqu'à l'Apocalypse : « *L'Esprit et l'Epouse disent Viens !* ». Nous avons ainsi pu découvrir l'action de l'Esprit-Saint traversant toute la Bible ce qui nous invite un peu plus à le découvrir aujourd'hui dans nos vies.

Le texte intégral de cette conférence a été transmis par internet. Pour les personnes qui désireraient l'avoir sur papier, demandez-le à Saint-Luc, le numéro de téléphone et l'adresse sont en première page ainsi que l'adresse mail.

Les célébrations de la semaine sainte à Saint-Luc ont été particulièrement belles, priantes et signifiantes Voici une photo prise le Jeudi-Saint



Compléments et corrections au texte de Denis Sibre du n°165 de Saint-Luc-infos :
« Trois Béatitudes pour terminer notre route vers Pâques »

- 1-) Il est écrit que les **6^e, 7^e et 8^e Béatitudes** chez Mathieu sont plus bibliques, plus anthropologiques et plus spirituelles que chez Luc. Il faudrait plutôt dire que chez Mathieu, les Béatitudes sont d'une teneur sans doute plus spirituelle que chez Luc. Je ne dirais pas : plus bibliques et plus anthropologiques.
- 2-) **Les 6^e, 7^e et 8^e Béatitudes** ne sont pas les seules portes d'entrée dans le Royaume, les autres aussi, toutes les autres donc les 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e.
- 3-) A propos des **Artisans de Paix**, on lit : *le pacifique recherche son propre bonheur*, ensuite au lieu de « *le purificateur* » il faut lire le « *pacificateur* » peut dans l'Empire Romain supprimer éventuellement ceux qui le gênent

4) Toujours à-propos des **Artisans de Paix** : vers la fin, haut de la page 2 il faut lire : l'Artisan de paix, c'est quelqu'un qui croit à la fraternité en cherchant toujours à construire des ponts et à jeter des passerelles.

L'Artisan de Paix « *c'est celui qui donne la paix aux autres* » dit Saint Grégoire de Nysse
 Mais cette paix là, avant d'être donnée, elle est d'abord reçue du Christ. Mais au moment même où je tends la main pour la recevoir du Christ, je découvre en moi des poches de résistance. Plus je laisserai le Christ pacifier mes « zones rebelles », mes « zones guerrières », plus je deviendrai artisan de paix. Je donnerai alors la paix que j'aurai reçue du Christ. Et en donnant cette paix qui vient du Christ, je deviens vraiment frère du Christ et fils de Dieu.

5-) Au sujet de la **7^e Béatitude**, dans l'avant dernier paragraphe, il est écrit : le pur de cœur c'est l'homme vrai dans son dedans et dans son dehors, dans son être et dans son agir (Psaume 24 et Psaume 15 et non Saint-Jacques dans son Eptre).

6-) Enfin **la Béatitude des persécutés** : je dirais plus volontiers ceci :

La pratique chrétienne n'a jamais été neutre et ne le sera jamais. Le chrétien, par ce qu'il est, par ce qu'il vit, par ce qu'il fait est un contestataire : il conteste les valeurs du vieux monde pour mieux attester les valeurs du monde Nouveau, les valeurs du Royaume. Une telle contestation peut conduire au témoignage suprême, celui du sang.

Le persécuteur, en faisant souffrir, cherche à venir à bout de l'attachement au Christ, non en brisant lui-même le lien car cela lui est impossible mais en obtenant du persécuté, cette rupture. Pour obtenir cette rupture, cette trahison, le persécuteur fait pression par une série de souffrances jusqu'à trouver celle qui fait trahir. Petit à petit on cherche à déposséder le persécuté jusqu'à la dépossession dernière : La vie car la vie gêne...

Denis Sibre

Reprenez votre Saint-Luc-infos n°165 et corrigez les passages ainsi rectifiés ou complétés

RAPPORT MORAL de l'A.G. de la Communauté

présenté par Jean Guyon, « mocambi » de la Communauté

° Avant d'examiner les célébrations liturgiques, les activités de formation et les autres activités de la Communauté, et d'ouvrir chaque fois à leur propos le jeu des « questions-réponses », deux points sont à souligner :

1) le « **Livre de Vie** » déposé sur l'autel à l'issue d'une messe a vu les signatures de plusieurs personnes qui ont souhaité par là faire partie de la Communauté ; par rapport aux « sorties », dues essentiellement aux décès, l'effectif de Saint-Luc est donc stable. Il compte aujourd'hui 62 noms, ce qui implique que les 23 « Saint-Lucards » présents à l'Assemblée générale représentent bien plus que le quorum de 1/3 requis par nos statuts et qu'avec les procurations, plus de la moitié des inscrits dans « Le livre de vie » est représentée. C'est là un signe sans équivoque de l'intérêt que les membres de la Communauté portent à sa vie.

2) **Le Conseil de Communauté** est constitué de 12 membres : six personnes provenant de

l'époque où Saint-Luc était rue Sainte-Cécile (dénommées par un participant « Le canal historique »), et six personnes de la période ultérieure ; c'est un bon signe que nous pratiquons à la fois la continuité et le renouvellement. Nous devons cependant rester sensibles à l'accueil des nouveaux venus et bien leur expliquer notamment le fonctionnement, « sur deux pieds », de la vie à Saint-Luc, avec la Communauté d'une part et l'Association des Amis de Saint-Luc, d'autre part, qui est à la fois propriétaire et gestionnaire des locaux. À cet effet sont brièvement rappelés nos statuts, élaborés il y a 21 ans, et les noms des membres actuels de l'Équipe d'animation et du Conseil de Communauté.

° **Activités en 2013-2014:**

- 1) **La liturgie** : les messes du samedi soir rassemblent de 25 à 30 personnes régulièrement, davantage lors des fêtes exceptionnelles ; les 4 équipes de préparation comportent 4 à 5 personnes ; rappel des 4 « dominantes » pour les 4 samedis du mois. Quelqu'un ayant demandé de faire savoir à l'avance les dates des préparations, cela est difficile à réaliser car il y a souvent des imprévus. Les méditations faites par un(e) laï(c)(que) sont une richesse. Les remplacements de Vincent pour les messes nous amènent à connaître et apprécier d'autres prêtres, et cela contribue à nous insérer toujours davantage dans le diocèse (à noter que nous rassemblons prochainement – le 12 juin – tous les prêtres amis autour d'un repas dans nos locaux).

Étapes importantes : les temps de l'Avent et du Carême, unifiés autour d'un « fil rouge » ; pendant ces deux périodes, des soirées de prière (assurées cette année par Françoise Guibert) et la journée « Prière », animée par Vincent de Marcillac.

Des améliorations souhaitées : élargir davantage les intentions exprimées lors de la « prière universelle » (« l'univers commence au-delà de moi-même »). Améliorer l'expression de l'« accueil » en début de célébration (par l'équipe qui a préparé, par exemple). Penser à d'éventuelles « monitions » (= courtes explications) pour rendre plus accessibles certains textes difficiles ou inactuels. Augmenter les temps de silence pendant les célébrations.

- 2) **Activités de formation et d'information** : prévues expressément dans nos statuts, elles se sont tenues le samedi après-midi ou en semaine sur quatre thèmes :

La Bible autour d'une table, rencontres animées par René Guyon.

Lecture suivie du livre de Joseph Moingt, « Croire quand même » animées par Vincent et d'autres Saint-Lucards

Autour de la foi, pour échanger en toute liberté sur nos certitudes, nos interrogations, nos doutes : échanges autour d'un sujet proposé par l'un des participants.

Le symbolisme dans les Écritures, rencontres animées par Raymond Rizzo.

Il est suggéré de faire remonter les sujets abordés dans ces rencontres, ceux-ci pouvant servir, par exemple pour des conférences de Secteur. A ce sujet, il est demandé de rendre plus expressive le titre des Conférences du Secteur Pastoral, l'expression « Baille-Menpenti-La Plaine » étant lourde et peu parlante... (Mettre cela à l'ordre du jour du prochain Conseil de Secteur). Le nom doit être « **vendeur** », l'adapter au média auquel on s'adresse.

3) **Autres activités**

Les « **Plats de pâtes** » : une activité toujours très suivie et très intéressante qui nous a donné cette année de nous intéresser à l'Afrique et ses Églises grâce aux interventions de Vincent de Marcillac sur le Burundi, Brigitte Bibila sur le Congo-Brazzaville et J.-L. Ragonneau sur la Centrafrique.

Les « **Saint-Luc p'tit déj'** » continuent chaque premier dimanche du mois à rassembler leurs « fidèles » ; on a apprécié de recevoir la liste des thèmes abordés.

Liens avec l'extérieur : au sein du Secteur pastoral Baille-Menpenti-Plaine, cela reste bon et tonique, nous faisant connaître et réciproquement les paroisses « voisines », si diverses. La formule des « Rencontres » de formation et d'information organisées par Saint-Luc dans les différents lieux d'Église du Secteur a été reconduite pour l'année 2014-2015 lors de la dernière réunion du Conseil de Secteur (Rappels : Geneviève Richard est notre déléguée au Secteur ; Christophe Jullien, curé de Saint-Jean-Baptiste et responsable du Secteur, est venu présider une de nos célébrations eucharistiques).

Vie intérieure de la Communauté : l'Équipe d'Animation s'est réunie deux fois, le Conseil de communauté une fois par mois, avec la présence de membres de la Communauté extérieurs au Conseil à chaque fois, ce qui montre un intérêt largement partagé pour la vie de la Communauté.

La « **maîtresse de maison** » : Anne-Marie Panier continue à remplir avec efficacité ce service essentiel à la vie de notre Communauté, venant souvent en semaine pour parer à toute éventualité (achats de denrées et de liquides en particulier) ; elle exprime sa satisfaction pour utiliser le calendrier établi et tenu à jour par J.-P. Reynaud, qui lui facilite bien la tâche.

Le **bulletin « Saint-Luc Infos »** : Christiane Guès a assuré avec son efficacité et sa régularité coutumières sa parution trimestrielle, précieuse pour maintenir un lien avec nos « Compagnons de route » auquel il est adressé ; conformément à la réglementation sur la presse (même gratuite), elle dépose un exemplaire de chaque numéro à la Bibliothèque Nationale.

Le **blog de Saint-Luc** : Christiane ayant demandé à être déchargée de sa gestion en raison de sa lourde implication dans le bulletin, Gilles Thiriez a accepté d'en prendre la charge, essentielle à la « lisibilité » de notre Communauté dans le diocèse et au-delà. Il est indispensable de lui fournir les éléments qui permettent de l'alimenter et de le mettre à jour régulièrement.

La « **Caisse de solidarité** » : Au cours de l'exercice écoulé, elle a permis de secourir une personne et son « fonds de roulement » est assuré pour l'instant.

Relations avec les malades et les éloignés : les liaisons sont assurées par plusieurs d'entre nous ; Minnie et Roger Berne, en particulier, sont régulièrement visités.

« **Nos solidarités** » : le tableau, plus ou moins à jour, des « engagements » extérieurs des membres de la Communauté qui est placé dans notre local montre la variété de ces engagements ; ainsi que le demande Vincent depuis qu'il est parmi nous (6 ans), il serait bon cependant qu'ils soient mieux connus de tous ; les appels à des textes ayant été infructueux, on pourrait demander aux intéressé(e)s d'exposer leurs activités lors de plats de pâtes. Cependant, certaines personnes ne pouvant jamais venir aux plats de pâtes, rechercher divers autres moyens pour que des témoignages s'expriment.

VOTE SUR LE RAPPORT MORAL :

CONTRE : zéro. ABSTENTIONS : zéro. Adopté à l'unanimité.

Nos Actions et Priorités pour 2014-2015

Réunion de **démarrage/organisation** de l'année : **dimanche 14 septembre 2014, le matin**. (N'est-ce pas insuffisant, compte tenu du programme habituellement chargé ce jour-là ?).

Pèlerinage à N.-D. de la Garde et visite du musée : pour fêter, comme le font les autres lieux d'Église du diocèse, le 800^e anniversaire du lieu, il aura lieu à l'issue de notre réunion de démarrage, le 14 septembre dans l'après-midi.

Participation au Festival « **Famiho** » et à la messe de rentrée du diocèse les 26-28 septembre : il convient que notre Communauté participe activement à ce « temps fort » diocésain et s'associe à l'initiative du groupe marseillais de la CCBF (Conférence des Catholiques Baptisé-e-s Francophones) qui tiendra un stand lors du « forum des Associations » du Festival, consacré à des informations et des débats sur l'accueil des divorcés remariés dans notre Église diocésaine.

Activités de formation et d'information : Il apparaît souhaitable de reconduire les activités des exercices précédents :

* **La Bible autour d'une table**, René est d'accord pour reconduire ses réunions une année supplémentaire.

* **Lecture suivie de l'exhortation apostolique du pape François, « Evangelii gaudium »** animée par Vincent et d'autres Saint-Lucards

* **Autour de la foi**, pour échanger en toute liberté sur nos certitudes, nos interrogations, nos doutes

le symbolisme dans les Écritures,
activités reconduites

Plats de pâtes : diverses propositions sont faites, que le Conseil de Communauté examinera plus en détail lors de sa séance du 12 juin.

Visibilité de Saint-Luc et activités extérieures : Tenir bon sur cette nécessité primordiale, il en va de l'authenticité de St-Luc. Pour que les choses avancent, il faut savoir et faire savoir qui nous sommes, que dit-on de nous. Des échos divergents sont rapportés : dans certains cas, des opinions négatives ont été entendues, dans certains cas au contraire la présence de quelqu'un de Saint-Luc a provoqué des questions, avec écoute, parfois chaleureuse.

Les premiers chrétiens allaient, partageaient et disaient.

Aller connaître des groupes marseillais ou extérieurs qui poursuivent les mêmes buts, ou qui ont la même dimension que nous (La Pommeraie ?).

Annoncer ce qui se fait (nous pouvons nous abonner à la lettre d'informations du diocèse).

Se renseigner auprès du groupe « communication », qui se réunit peu mais diffuse beaucoup (Gilles Thiriez, Jean-Pierre Reynaud, Christiane Guès).

Prévoir peut-être une Journée « Portes ouvertes ».

La séance est levée à 18h15, ce qui invite à convoquer l'année prochaine l'AG à 15h et non à 15h 30

À l'issue de l'eucharistie communautaire, il est pourvu en outre au renouvellement du Conseil de Communauté, pour lequel 4 sièges étaient à pourvoir.

Ont obtenu : Chantal GUYON : 33 voix Anne-Françoise DEULOFEU : 32 voix Denis POPHILLAT : 30 voix, Walter BONINO : 29 voix, Geneviève RICHARD : 16 voix...élus.

Les finances de Saint-Luc

À cause peut-être d'une vieille méfiance des « cathos » envers Mammon – ce nom propre donné à l'Or dans les Évangiles – on n'aime guère « parler argent » à Saint-Luc. Mais comme il a été annoncé le 17 mai lors de notre Assemblée générale, des sommes importantes vont devoir être engagées sous peu par la copropriété de notre immeuble afin de le rénover. À la veille de cette échéance, il convient que chacun connaisse l'état de nos finances, tant pour la Communauté que pour l'Association des Amis de Saint-Luc (ASL) qui sont indissociablement liées pour faire vivre l'« Espace Saint-Luc », même si elles ont leurs modes de fonctionnement et leurs responsabilités propres.

Communauté et ASL, les deux « poumons » de l'« Espace Saint-Luc »

Notre Communauté est née, on le sait, du désir des membres de la « *paroisse Saint-Luc* » de continuer à faire vivre ce « *lieu d'Église* » né en 1968 dans la chapelle du Centre Culturel médical lorsque la réorganisation du Centre dans les années 90 du siècle dernier a conduit à en désaffecter la chapelle.

Or si les anciens « paroissiens » de Saint-Luc ont alors été entendus par les autorités diocésaines, c'est – entre autres choses – parce qu'ils ont su faire preuve de responsabilité en proposant d'acquiescer un local où ils puissent poursuivre leurs activités. À cet effet, ils ont créé l'Association des Amis de Saint-Luc, régie par la loi sur les associations de 1901, dont la première mission a été de dénicher et d'aménager ce local grâce à des prêts consentis à la fois par eux-mêmes, par le diocèse et par la Compagnie de Jésus. Ainsi est né l'« Espace Saint-Luc » dont le nom souligne le caractère polyvalent.

Et ce n'est qu'ensuite que le cardinal Robert Coffy, archevêque de Marseille, a créé la Communauté Saint-Luc, une « *Association publique de fidèles* » dotée de statuts relevant du droit canonique qui ont été promulgués voici 21 ans, en la fête de la Pentecôte 1993. Ils donnent à la Communauté de poursuivre, en lien avec les paroisses du secteur pastoral Baille-Menpenti-Plaine, les missions qui étaient celles de la « paroisse Saint-Luc ».

De ce « lieu d'Église » qu'est depuis lors l'Espace Saint-Luc, les membres de la Communauté constituent les « pierres vivantes », pour parler comme l'apôtre Pierre. Outre les modes de fonctionnement définis par leurs statuts, ils ont des comptes propres que tient depuis des années Renée Aillaud avec le dévouement et la compétence dont nous lui sommes tous reconnaissants.

Mais le rôle de l'Association des Amis de Saint-Luc n'est pas moins important car, sans elle, la Communauté ne pourrait tenir ses activités. Propriétaire des locaux, elle en assume financièrement et matériellement la charge et l'entretien ; aussi tout « Saint-Lucard » devrait-il avoir à cœur d'en être membre. Et la Communauté est reconnaissante à son président, sa trésorière et sa secrétaire – Raymond Rizzo, Suzanne Mouterde et Anne-Marie Tempier – comme aux autres membres de son Conseil d'administration pour la lourde tâche, obscure et souvent ingrate qu'ils accomplissent dans « le but de [l']aider » comme le dit l'article 1 des statuts de l'Association.

Pour emprunter à nouveau aux Écritures, la Communauté et les ASL, ce sont donc un peu « *Marthe et Marie* », en quelque sorte... Et l'une comme l'autre sont indispensables à la vie de notre « lieu d'Église ».

Ressources et besoins actuels pour le fonctionnement de l'« Espace Saint-Luc »

La récente tenue des Assemblées générales de la Communauté et des ASL et la présentation par leurs trésoriers de leurs comptes d'exploitation respectifs permettent de connaître de façon globale quelles ont été en 2013 les ressources dont a disposé l'Espace Saint-Luc et les dépenses indispensables à son fonctionnement.

Les recettes d'abord :

- Pour la Communauté 8.435,34 €
- Pour les ASL 5.285,82 €
- soit au total : **13.721,16 €**

Les dépenses ensuite :

- Pour la Communauté 9.940,80 €
- Pour les ASL 7.442,96 €
- Soit au total **17.383,76 €**

Ce qui implique dans les deux cas un déficit d'exploitation :

- pour la Communauté 1.505,46 €
- pour les ASL 2.157,14 €
- soit au total : **3.662,60 €**

C'est dire que, malgré une gestion rigoureuse, nous avons dépensé au cours du dernier exercice près de 27 % – 26,69% exactement – de plus que nous n'avons eu de recettes.

Ce n'est pas là une nouveauté : ceux qui assistent régulièrement aux Assemblées générales de la Communauté et des ASL ont connaissance depuis des années de ces déficits qui ne cessent de croître. Et ils savent que si l'Espace Saint-Luc continue néanmoins à vivre, c'est grâce aux ressources du legs d'une des membres de notre Communauté, Jacqueline Delavison, dont la générosité a véritablement été providentielle pour nous.

Le legs de Jacqueline Delavison :

Le legs de Jacqueline Delavison, fait pour moitié à l'UNICEF et pour moitié à Saint-Luc (par l'intermédiaire de l'Association diocésaine, seule habilitée à recevoir des legs) comportait à la fois des liquidités et son appartement.

En raison de travaux importants prévus dès 2007 dans la copropriété du 231 rue Saint-Pierre, les liquidités ont été versées par la Communauté aux ASL qui les a déposées sur un compte rémunéré – un livret A de la Banque Postale. Du fait du report des travaux prévus, les ASL ont pu puiser dans ce compte une partie de la somme nécessaire au remboursement des derniers prêts relatifs à l’achat du local ; au 31 décembre 2013, son montant était de **48.568,16 €**

La somme dégagée par la vente de l’appartement est en revanche restée dans la trésorerie de la Communauté qui l’a également placée sur un compte rémunéré ouvert auprès de l’Association diocésaine ; au 31 décembre 2013, son montant était de **53.832,06 €**.

Les intérêts produits par ces deux comptes (842,53 € pour celui de la Communauté ; 764,38 € pour celui des ASL en 2013) réduisent d’autant les déficits que présentent les comptes d’exploitation des deux entités, mais ils ne les épuisent pas. Le solde (quelque 2000 € en 2013) réduit d’année en année le capital du legs, et par voie de conséquence ses intérêts, ce qui ne peut qu’accroître le déficit dans les années qui viennent. Et il faudra faire face, sans doute dès le prochain semestre, aux travaux annoncés depuis 2007 dans la copropriété et qui tiennent à la réfection globale d’un immeuble qui n’a sans doute pas connu d’entretien depuis sa création (et aucun entretien en tout cas depuis l’acquisition de l’Espace Saint-Luc en 1993).

Les travaux dans la copropriété et leur implication sur les finances de Saint-Luc

Comme il est indiqué dans le compte rendu de notre Assemblée générale du 17 mai, estimant que les travaux prévus par la copropriété dans l’immeuble épuiserait sa trésorerie en 2014, les ASL ont demandé de recevoir à l’avenir une « *participation aux frais occasionnés par la mise à disposition des locaux pour les activités de la Communauté.* » Consciente que c’était la seule solution envisageable pour la poursuite des activités de Saint-Luc, l’Assemblée générale a donc décidé par un vote qu’à partir de l’exercice 2014, la Communauté servirait aux ASL une « participation aux frais » dont elle a fixé le montant trimestriel à **350 €** pour cet exercice.

Les premiers devis reçus depuis par le syndic de la copropriété laissent cependant prévoir un montant des travaux supérieur à ce qu’il avait imaginé, de sorte que la quote-part (1/4 des millièmes environ) qui incombera aux ASL, propriétaires de l’Espace Saint-Luc, a toute chance d’être plus importante que leurs avoirs qui se montaient à 50.885,76 € au 31 décembre 2013. Bien entendu, les ASL feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que les coûts soient aussi contenus que possible, mais s’il devait malgré tout y avoir un dépassement, c’est naturellement la trésorerie de la Communauté qui devra fournir le solde.

Comme l’engagement d’une telle dépense, alors imprévisible, n’a pas été voté lors de notre Assemblée générale, il sera convoqué en temps utile – c’est-à-dire probablement dans le dernier trimestre de 2014 – une Assemblée générale extraordinaire qui en délibérera.

Perspectives d’avenir

Si la dégradation de notre situation financière est donc certaine à plus ou moins brève échéance, il reste à mesurer quelle pourrait être son importance.

Rappelons qu'au 31 décembre 2013, les avoirs disponibles étaient :

- Pour la Communauté 53.832,06 €
- Pour les ASL 50.885,76 €
- Soit au total **104.717,82 €**

À supposer qu'en comptant large – du moins faut-il l'espérer ! – les travaux dans la copropriété atteignent 60.000, voire 65.000 €, l'avoir disponible pour assurer la vie de l'« Espace Saint-Luc » demeurerait de l'ordre de 40.000 à 45.000 €.

À rapprocher ce chiffre des déficits des comptes d'exploitation (hors intérêts) des ASL et de la Communauté qui s'élevaient, on s'en souvient, à 3.662,60 € en 2013, mais ne peuvent que s'accroître du fait de l'inflation, cela laisserait donc une « marge de manœuvre » d'une (bonne ou petite ?) dizaine d'années à notre Communauté, mais ne la dispense pas de réfléchir dans l'intervalle à son avenir financier qui commande aussi l'avenir de ses activités.

Et sur ce point, soyons confiants. L'Espace Saint-Luc, on l'a vu, est né de la générosité des Saint-Lucards et, alors qu'il était criblé de dettes, toujours grâce à la générosité des membres de la Communauté, il a pu fonctionner pendant les quinze premières années de son existence. Depuis sept ans maintenant, le legs de Jacqueline Delavison nous fait connaître plus qu'un répit qui a pu conduire certains, très légitimement, à dispenser leur générosité autrement que pour notre Communauté désormais « à l'aise ». Mais nul doute qu'à l'avenir, si les nécessités financières se faisaient pressantes, la Communauté, comme par le passé, saura trouver avec et chez ses membres les moyens pour poursuivre sa mission.

Jean GUYON